

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 12 février 2026 – 19h00
Salle polyvalente de Chalaute-la-Grande

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 1-1 : Rendu compte des délégations au Président - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-2 : Installation d'un conseiller communautaire suppléant pour la commune de Saint-Loup-de-Naud - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-3 : Admission en non-valeur de produits irrecouvrables ou effacement de dettes - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-4 : Budget Principal – Approbation du compte financier unique 2025 - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-5 : Budget annexe du S.P.A.N.C – Approbation du compte financier unique 2025 - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-6 : Budget annexe du lotissement – Approbation du compte financier unique 2025 - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-7 : Budget Principal – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2025

Délibération 1-8 : Budget annexe du S.P.A.N.C – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-9 : Budget annexe du lotissement – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-10 : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-11 : Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2026 - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-12 : Budget annexe du S.P.A.N.C - Vote du Budget Primitif 2026 - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-13 : Budget annexe du lotissement - Vote du Budget Primitif 2026 - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-14 : Vote des taux d'imposition 2026 - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-15 : Acquisition d'un immeuble situé 1 route de Bray à Provins - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-16 : Vente d'une parcelle de 4 686 m² de la Zac du Provinois - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-17 : Subventions 2026 aux associations sportives de natation et autorisation au Président pour signer les conventions avec les associations - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-18 : Subvention 2026 à l'association AJECTA et autorisation au Président pour signer la convention avec l'association - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-19 : Vote d'une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunautaire « Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provinois » et autorisation au Président à signer la convention relative - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-20 : Subventions 2026 aux associations culturelles et autorisation au Président pour signer les conventions avec les associations - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-21 : Vote d'une subvention en faveur du projet pédagogique à vocation culturelle du groupe scolaire de Villiers-Saint-Georges, de l'école maternelle de Chalautre-la-Petite, l'école primaire de Lechelle, l'école élémentaire de Soisy-Bouy, l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon, l'école maternelle de la Ville Haute (Provins) et l'école maternelle des Coudoux (Provins) - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-22 : Présentation du Rapport Social Unique (R.S.U) 2024 - **approuvée à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/1

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

RENDU COMPTE DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1/9 du 10 juillet 2020 portant délégations au Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant que les actes pris au titre de ces délégations doivent être rapportés au conseil communautaire,

- Que dans le cadre de ses délégations, le Président de la Communauté de Communes du Provinois a signé l'acte suivant :

Renouvellement d'une convention de mises à disposition de :

- M. Martial PERNY, en qualité d'ingénieur, catégorie A, auprès de la Ville de Provins, pour exercer les fonctions de Directeur des Services Techniques, à compter du 1^{er} septembre 2025, pour une durée de 3 ans.

Convention signée le 25 septembre 2025.

Prend acte de cette signature par le Président de la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de l'exercice de ses délégations.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/2

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT POUR LA COMMUNE DE SAINT LOUP DE NAUD

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que suite à la démission de Béatrice BELLANGER, 1^{ère} adjointe de la commune de Saint-Loup-de-Naud, une nouvelle élection a été organisée.

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à son remplacement et de l'installer monsieur Jean-François NOUZÉ dans ses fonctions de conseiller communautaire suppléant.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Installe :

- Monsieur Jean-François NOUZÉ, dans ses fonctions de conseiller communautaire suppléant (Saint-Loup-de-Naud)

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/3

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les- Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES OU EFFACEMENT DE DETTES

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées au débit aux comptes 6541 et 6542 à hauteur des admissions en non-valeur prononcées par l'Assemblée délibérante, pour apurement des comptes de la prise en charge des titres de recettes,

Considérant que la Trésorière Principale, comptable de la Communauté de Communes, expose qu'elle ne peut, ou n'a pas pu, recouvrer certains titres ou produits au cours des années 2022 à 2024,

Considérant que l'admission en non-valeur prononcée par l'Assemblée délibérante ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable (ce n'est pas une remise de dette), sauf dans le cas particulier d'une faillite et suite à un jugement du tribunal de commerce,

Considérant que des crédits sont disponibles au budget aux articles 6541 et 6542.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Admet des admissions en non-valeur pour un montant de 336.83 € euros sur le budget principal.

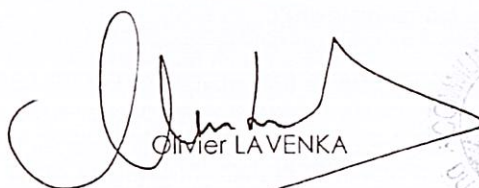
Ces produits concernent :

- Des frais d'inscription au Conservatoire du Provinois pour 336.83 €

Autorise le Trésor Public à mettre en œuvre, en tant que de besoin, les poursuites permettant le recouvrement de ces créances en cas de retour à meilleure fortune des redevables concernés, en dehors des cas de faillite jugés par le Tribunal du commerce.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Gilbert DALPAN, Président de séance.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 45

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 55
Séance : n° 1/4

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DALPAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-14 et L1612.12 précisant que le « CFU » constitue l'arrêt des comptes ;

Considérant que le Compte Financier Unique « CFU » est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable Public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » ;

Considérant que le CFU constitue une mesure de simplification qui favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliore la qualité des comptes et simplifie les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;

Considérant que les résultats, pour l'exercice 2025, des CFU sont présentés pour chaque budget, tous mouvements (réels et ordres) ;

Vu la fiche de calcul du résultat 2025 signée et visée de l'ordonnateur et du comptable,

Vu l'ECC (Etat de Consommation et de réalisation des crédits) transmis par le comptable et signé de l'ordonnateur,

Vu le CFU 2025 volet « ordonnateur »,

Considérant la transmission du CFU complet dès rétablissement du système d'information HELIOS

Considérant que dans les séances où le CFU est débattu, le Président de la Communauté de Communes du Provinois peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote,

- Qu'en aucun cas une procuration ne peut être donnée au Président pour le vote du CFU.
- Qu'en conséquence, le conseil communautaire doit élire un Président de séance.

Considérant que monsieur Gilbert DAL PAN, doyen d'âge, a été élu pour présider la séance lors du vote du CFU ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte financier unique du Budget Principal.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,



Gilbert DAL PAN

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE**

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Gilbert DALPAN, Président de séance.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 45

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 55
Séance : n° 1/5

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DALPAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU SPANC – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-14 et L1612.12 précisant que le « CFU » constitue l'arrêt des comptes ;

Considérant que le Compte Financier Unique « CFU » est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable Public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » ;

Considérant que le CFU constitue une mesure de simplification qui favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliore la qualité des comptes et simplifie les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;

Considérant que les résultats, pour l'exercice 2025, des CFU sont présentés pour chaque budget, tous mouvements (réels et ordres) ;

Vu la fiche de calcul du résultat 2025 signée et visée de l'ordonnateur et du comptable,

Vu l'ECC (Etat de Consommation et de réalisation des crédits) transmis par le comptable et signé de l'ordonnateur,

Vu le CFU 2025 volet « ordonnateur »,

Considérant la transmission du CFU complet dès rétablissement du système d'information HELIOS

Considérant que dans les séances où le CFU est débattu, le Président de la Communauté de Communes du Provinois peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote,

- Qu'en aucun cas une procuration ne peut être donnée au Président pour le vote du CFU.
- Qu'en conséquence, le conseil communautaire doit élire un Président de séance.

Considérant que monsieur Gilbert DAL PAN, doyen d'âge, a été élu pour présider la séance lors du vote du CFU ;

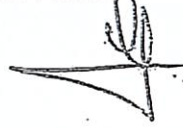
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte financier unique du Budget Annexe du SPANC.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,



Gilbert DAL PAN

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE**

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Gilbert DALPAN, Président de séance.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 45

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 55
Séance : n° 1/6

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DALPAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-14 et L1612.12 précisant que le « CFU » constitue l'arrêt des comptes ;

Considérant que le Compte Financier Unique « CFU » est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable Public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » ;

Considérant que le CFU constitue une mesure de simplification qui favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliore la qualité des comptes et simplifie les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;

Considérant que les résultats, pour l'exercice 2025, des CFU sont présentés pour chaque budget, tous mouvements (réels et ordres) ;

Vu la fiche de calcul du résultat 2025 signée et visée de l'ordonnateur et du comptable,

Vu l'ECC (Etat de Consommation et de réalisation des crédits) transmis par le comptable et signé de l'ordonnateur,

Vu le CFU 2025 volet « ordonnateur »,

Considérant la transmission du CFU complet dès rétablissement du système d'information HELIOS

Considérant que dans les séances où le CFU est débattu, le Président de la Communauté de Communes du Provinois peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote,

- Qu'en aucun cas une procuration ne peut être donnée au Président pour le vote du CFU.
- Qu'en conséquence, le conseil communautaire doit élire un Président de séance.

Considérant que monsieur Gilbert DAL PAN, doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors du vote du CFU ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte financier unique du Budget Annexe du Lotissement.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,



Gilbert DAL PAN

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/7

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les articles L.1612-32 et L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Vu l'instruction comptable M57 qui prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique 2025,

Considérant que ces résultats sont justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul du résultat 2025 signée et visée de l'ordonnateur et du comptable,
- ✓ L'ECC (Etat de Consommation et de réalisation des crédits) transmis par le comptable et signé de l'ordonnateur
- ✓ Le CFU 2025 volet « ordonnateur »
- ✓ la transmission du CFU complet dès rétablissement du système d'information HELIOS

Considérant qu'il est demandé à l'Assemblée Communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2025 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	20 439 556,40	21 466 454,50	1 026 898,10
	Résultats antérieurs reportés ligne 002		4 422 153,76	4 422 153,76
	Résultats à affecter	20 439 556,40	25 888 608,26	5 449 051,86
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	5 293 298,35	4 512 369,92	-780 928,43
	Résultats antérieurs reportés ligne 001	59 751,49		-59 751,49
	Solde global d'exécution	5 353 049,84	4 512 369,92	-840 679,92
Restes à réaliser au 31/12/2025	Fonctionnement			
	Investissement	1 404 801,91	1 205 898,55	-198 903,36
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	6 757 851,75	5 718 268,47	-1 039 583,28
Résultats cumulés 2025 (y compris RAR en Inv)		27 197 408,15	31 606 876,73	4 409 468,58
Affectation 2025	Prévision d'affectation en réserve compte 1068			1 039 583,28
	Report en fonctionnement en Recettes			4 409 468,58

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	5 449 051,86
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	-840 679,92
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	-198 903,36
Excédent de financement de la section d'investissement	0.00
Couverture du besoin de financement 2025 (compte 1068)	1 039 583,28
Solde du résultat de fonctionnement	4 409 468,58

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate et approuve les résultats de l'exercice 2025 pour le budget principal comme présentés ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE**

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/8

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU SPANC – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les articles L.1612-32 et L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Vu l'instruction comptable M4 qui prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique 2025,

Considérant que ces résultats sont justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul du résultat 2025 signée et visée de l'ordonnateur et du comptable,
- ✓ L'ECC (Etat de Consommation et de réalisation des crédits) transmis par le comptable et signé de l'ordonnateur
- ✓ Le CFU 2025 volet « ordonnateur »
- ✓ La transmission du CFU complet dès rétablissement du système d'information HELIOS

Considérant qu'il est demandé à l'Assemblée Communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2025 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	74 900,96	50 432,18	-24 468,78
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		151 562,97	151 562,97
	Résultats à affecter	74 900,96	201 995,15	127 094,19
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	5 988,17	4 430,00	-1 558,17
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		75 211,99	75 211,99
	Solde global d'exécution	5 988,17	79 641,99	73 653,82
Restes à réaliser au 31/12/2025	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	5 988,17	79 641,99	73 653,82
Résultats cumulés 2025 (y compris RAR en Inv)		80 889,13	281 637,14	200 748,01
Affectation 2025	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			127 094,19

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate et approuve les résultats de l'exercice 2025 pour le budget annexe du SPANC comme présentés ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/9

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les articles L.1612-32 et L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Vu l'instruction comptable M57 qui prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique 2025,

Considérant que ces résultats sont justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul du résultat 2025 signée et visée de l'ordonnateur et du comptable,
- ✓ L'ECC (Etat de Consommation et de réalisation des crédits) transmis par le comptable et signé de l'ordonnateur
- ✓ Le CFU 2025 volet « ordonnateur »
- ✓ La transmission du CFU complet dès rétablissement du système d'information HELIOS

Considérant qu'il est demandé à l'Assemblée Communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2025 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	1 291 515,72	1 291 515,72	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	1 291 515,72	1 291 515,72	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	1 291 515,72	1 291 515,72	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>			0,00
	Solde global d'exécution	1 291 515,72	1 291 515,72	0,00
Restes à réaliser au 31/12/2025	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	1 291 515,72	1 291 515,72	0,00
Résultats cumulés 2025 (y compris RAR en Inv)		2 583 031,44	2 583 031,44	0,00
Affectation 2025	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	0,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2025 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	0,00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate et approuve les résultats de l'exercice 2025 pour le budget annexe du Lotissement comme présentés ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE**

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/10

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la loi sur l'Egalité réelle du 4 août 2014,

Vu le décret d 'application de cette loi du 24 juin 2015.

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Considérant que pour les E.P.C.I de plus de 20 000 habitants, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit être présenté à l'assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet de budget.

Considérant que la présentation de ce rapport par l'exécutif est donc obligatoire et doit donner lieu à une prise acte par une délibération spécifique.

Considérant que le Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est joint en annexe de la présente délibération.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du dans sa séance du 29 janvier 2026.

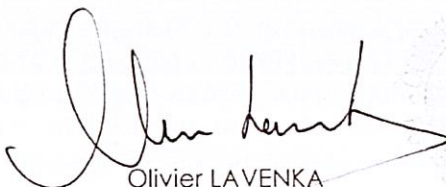
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE**

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/11

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 6-81 date du 17 décembre reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 22 décembre 2025 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2026, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Considérant que :

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget primitif général pour l'exercice 2026,

- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 25 832 059,16€.

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 10 142 531,83 €.

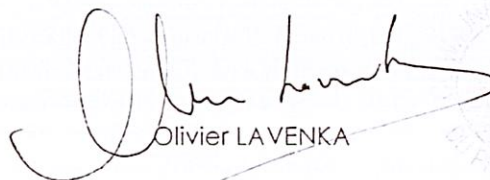
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2026.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE**

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/12

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 6-81 date du 17 décembre reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 22 décembre 2025 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2026, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Considérant que :

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget annexe du S.P.A.N.C pour l'exercice 2026,
- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 199 504.19€

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 154 153.01 €

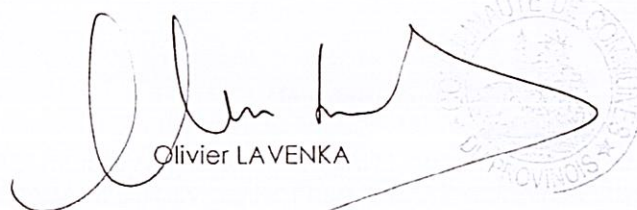
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2026 pour le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/13

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 6-81 date du 17 décembre reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 22 décembre 2025 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2026, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Considérant que :

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget annexe du lotissement pour l'exercice 2026,

- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 1 291 515.72 €

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 1 291 515.72 €

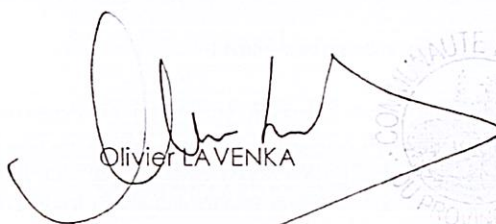
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2025 pour le budget annexe du lotissement.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE**

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/14

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les- Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que conformément à l'engagement pris lors du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil communautaire du 17 décembre 2025, les taux d'imposition pour 2026, ne seront pas augmentés.

Considérant qu'il est proposé au conseil communautaire de voter les taux suivants :

- Taux TF bâti : 2.40 %
- Taux TF non bâti : 5.03 %
- Taux CFE : 21.71 %
- Taux THRS : 9.14 %

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

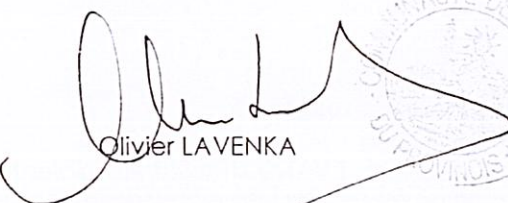
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote les taux pour l'exercice 2025 comme suit :

- Taux TF bâti : 2.40 %
- Taux TF non bâti : 5.03 %
- Taux CFE : 21.71 %
- Taux THRS : 9.14 %

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/15

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les- Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUE 1 ROUTE DE BRAY A PROVINS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui indique que la Communauté de communes souhaite se porter acquéreur d'un immeuble situé au 1, route de Bray à Provins.

Vu l'avis des Domaines, en date du 19 décembre 2025.

Considérant que la Communauté de Communes du Provinois a fait part de son intérêt à M. HOTIN, gérant de la SCI SAAMES propriétaire de ce bien et lui a proposé une transaction sur la base de 320 000 € (trois cent vingt mille euros) incluant les frais notariés liés à cette acquisition.

Considérant que cette offre a été acceptée.

Considérant que ce local d'une superficie de 506 m² est composé de deux grandes surfaces de vente, d'un local annexe avec fenêtre sur rue, un local chaufferie, cuisine, wc, un local technique et trois petites réserves dont une avec quai de chargement.

Considérant que ce local permettrait d'accueillir dans un premier temps les chantiers d'insertion portés par la Communauté de communes .

Considérant que la vente sera réalisée par l'étude de Maître Letellier à Provins, notaire désigné par les deux parties.

Considérant que les frais de notaire seront portés par la Communauté de communes du Provinois.

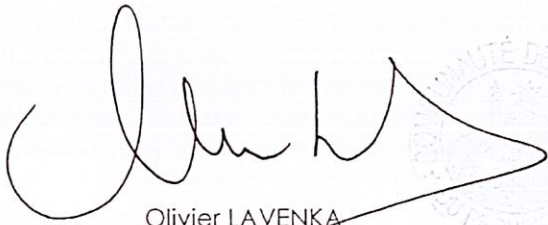
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président de la Communauté de Communes du Provinois à signer tous actes relatifs à cette acquisition.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/16

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les- Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VENTE D'UNE PARCELLE DE 4 686 M² DE LA ZAC DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Vu le plan masse joint en annexe,

Considérant que Monsieur MOREAU a fait connaître par courriel en date du 20 janvier dernier l'abandon définitif de son projet d'acquisition d'un terrain sur la ZAC du Provinois.

Considérant que Monsieur HAMOUDA, par courriel en date du 8 janvier dernier, a de son côté exprimé son intérêt pour l'acquisition de ce terrain, parcelle dénommée lot 1, d'une contenance de 4 686 m², cadastrée XD 127.

Considérant que le coût total pour l'acquisition de ce terrain est de 164 010€ TTC.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la vente d'un terrain de 4 686 m² - parcelle cadastrée XD 127, sur la ZAC du Provinois., à Monsieur HAMOUDA avec faculté de substitution au profit de toute personne morale avec laquelle il serait associé.

Autorise cette vente au prix de 164 010 € TTC (cent soixante-quatre mille dix euros) pour 4 686 m². (soit 35 € du m²)

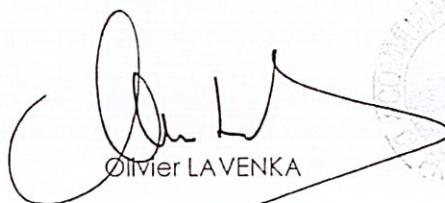
Dit que l'étude notariale de Maîtres LETELLIER et BOURTAYRE – 13, Place Saint-Ayoul 77160 Provins, est mandatée pour procéder à cette transaction.

Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires se reportant à cette vente.

Dit que les opérations budgétaires sont inscrites au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

PLAN DE DIVISION

Propriété appartenant à La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Département de SEINE-ET-MARNE

Commune de Provins

Lieu-dit "LE TERRIER ROUGE ET LES BELLES VERGES"

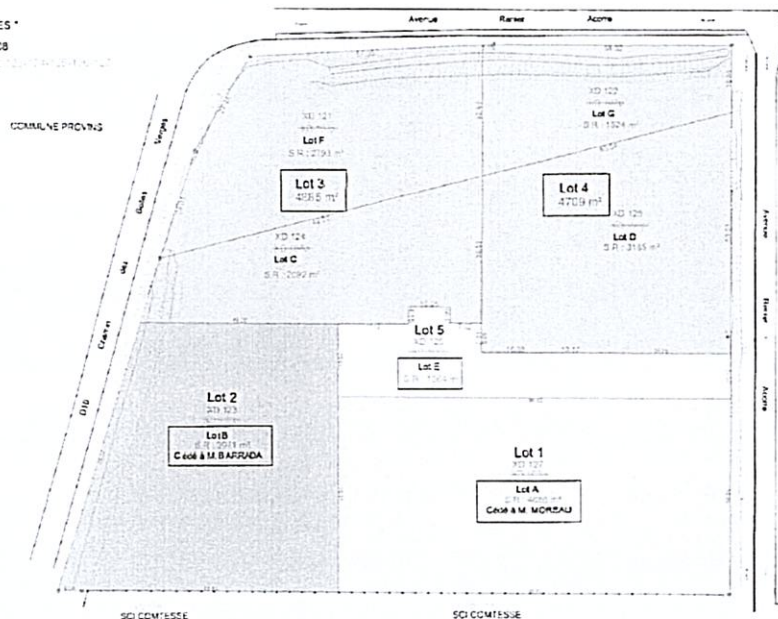
References cadastrales : Avant division : XD n° 103 - 108

Après division : XD n° 121 - 125

Contenance cadastrale avant division : 1ha 96a 20ca

Superficie mesurée : 1ha 96a 20ca

---	Clou
---	Borne rouillée S.G.E.
---	Borne enrouillée et scellée
---	Borne en ciment
---	Symbole de bornement
---	Symbole d'accessibilité
---	Limite de propriété
---	Limite de délimitation de la propriété des parcelles publiques
---	Limite de division
---	Limite cadastrale non garantie
---	Culture
---	Forêt
---	Contenance cadastrale
---	Contenance mesurée
---	Clou de bornement



Cabinet DELASSUS SEJARI de Géomètres-Experts
N° d'ordre 20090200010 Ingénieurs E.N.S.A.I.S.
252 Avenue Alain Fournier 77 430 BRAY SUR SEINE
TEL 01 60 67 12 35 FAX 01 60 67 19 59

NOTA
Les bornes indiquées sur le plan sont des bornes rouillées
Les bornes indiquées sur le plan sont exprimées en grades
Les limites parcellaires indiquées d'après cadastre ne sont pas garanties
Les surfaces sont exprimées dans le système IGN 43

DECEMBRE 2025

Dossier 2412448

Echelle du plan : 1/700

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE**

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/17

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS DE NATATION ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait que le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribue chaque année aux associations de natation.

Considérant qu'au titre de l'exercice budgétaire 2026, les propositions suivantes ont été faites :

- PROVINS NATATION : Proposition : 22 000 €
- ASSUPRO : Proposition : 1 500 €
- AQUACYCLOPEDUS : Proposition : 700 €

Considérant que depuis la reprise en régie du Centre Aquatique, les associations de natation disposent des lignes d'eau gratuitement.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer aux associations de natation, au titre de l'exercice budgétaire 2026, les subventions suivantes :

- PROVINS NATATION : 22 000 €
- ASSUPRO : 1 500 €
- AQUACYCLOPEDUS : 700 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/18

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION AJECTA ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui rappelle que dans le cadre de la compétence Tourisme, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant de la subvention qu'il attribuera à l'AJECTA (Association des Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois), au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Considérant que l'association demande au titre de l'année 2026 une subvention de 2 000 €.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote une subvention de 2 000 € en faveur de l'association au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Dit que les opérations sont écrites au budget.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/19

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les- Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE « PROVINS TOURISME ENTRE BASSEE, MONTOIS ET PROVINOIS »

Le conseil communautaire,

Vu le projet de convention joint en annexe.

Considérant que pour mener à bien ses projets en matière de Tourisme, la Communauté de Communes du Provinois charge PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Provinois d'une mission de conseils et d'assistance technique et administrative et toute action visant à servir le développement du tourisme territorial.

- que dans ce cadre, PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Provinois s'engage à accompagner les projets initiés par la Communauté de Communes du Provinois par :
 - o La réalisation et la diffusion des brochures dénommées « Guides du Visiteur 2025 »
 - o Acquérir sous forme de contrat de location longue durée 2 véhicules de service pour faciliter la mobilité du personnel de Provins Tourisme sur le territoire intercommunautaire.
 - o La réalisation et la diffusion de plaquettes de circuits de randonnées pédestres.

Considérant que les Communautés de Communes du Provinois, de Bassée Montois participeront au financement des actions ci-dessus au prorata de leur population respective.

- que pour la Communauté de Communes du Provinois il est demandé une subvention de 14 365.92 € au titre de l'année 2026 en faveur de PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Provinois.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

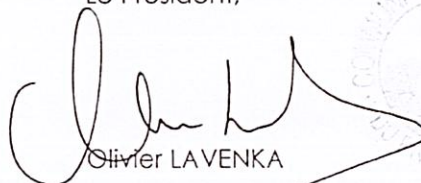
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Attribue une subvention de 14 365.92€ à PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Provinois.

Autorise le Président à signer la convention d'attribution de cette subvention.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE**

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/20

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait que le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribue chaque année aux associations culturelles.

Considérant que la commission culture s'est réunie le 13 janvier 2026 pour étudier les demandes déposées par les associations,

Considérant qu'au titre de l'exercice budgétaire 2026, les propositions suivantes ont été faites :

- Cinéma « Le Remy » / société APP : 10 000 €
- Inventio : 4 000 €
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois : 11 500 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 12 000 €

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer aux associations, au titre de l'exercice budgétaire 2026, les subventions suivantes :

- Cinéma « Le Remy » / société APP : 10 000 €
- Inventio : 4 000 €
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois : 11 500 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 12 000 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/21

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les- Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DU PROJET PEDAGOGIQUE A VOCATION CULTURELLE DU GROUPE SCOLAIRE DE VILLIERS-SAINT-GEORGES, DE L'ECOLE MATERNELLE DE CHALAUTRE LA PETITE, L'ECOLE ELEMENTAIRE DE SOISY-BOUY, L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LEHELLE, L'ECOLE ELEMENTAIRE DE BANNOST-VILLEGAGNON, L'ECOLE MATERNELLE DE LA VILLE HAUTE (PROVINS) ET L'ECOLE MATERNELLE DES COUDOUX (PROVINS).

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération n°2/46 du conseil communautaire en date du 5 avril 2019, portant « Fixation des modalités d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire »,

Considérant les modalités d'attribution des subventions :

- Les projets présentés doivent avoir une visée culturelle (artistique, patrimoniale, historique).
- La possible subvention s'exercera sur la partie culture, selon les modalités suivantes :
 - ✓ Un projet par an et par école.
 - ✓ Prise en compte de 20 % du coût culture, plafonné à 1 000 €,
 - ✓ Le demandeur devra remplir un dossier prévu à cet effet. Ce dossier fera apparaître de manière explicite le volet culture, et devra être accompagné des devis et projets pédagogiques concernés.
- Le vote d'une éventuelle subvention se fera avant ou après réalisation du projet ; le versement de la subvention n'interviendra qu'après réalisation du projet, sur présentation des factures,
- La commission culture examinera la recevabilité de la demande,

oOo

GROUPE SCOLAIRE DE VILLIERS-SAINT-GEORGES

Considérant que :

- Les élèves de CM2, accompagnés de collégiens, participeront à un projet pédagogique sur le devoir de mémoire de la Première Guerre mondiale, inspiré des commémorations du 11 novembre.
- Le projet comprend des rencontres avec un compositeur et une cheffe de chœur, la découverte de chants commémoratifs, une visite du Musée de la Grande Guerre à Meaux et des ateliers pédagogiques.
- Les élèves travailleront le chant, l'interprétation, l'engagement corporel et la participation à une œuvre collective, tout en découvrant le déroulement des cérémonies, la vie dans les tranchées et le métier de compositeur, afin de réaliser un spectacle pour la commune.

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 4 209.60€.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer au groupe scolaire de Villiers-Saint-Georges une subvention de 845 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

oOo

ECOLE MATERNELLE DE CHALAUTRE LA PETITE / ECOLE ELEMENTAIRE DE SOISY-BOUY

Considérant que

- Dans le cadre de leur projet d'école, les deux écoles du RPI mettent en place un projet cirque et théâtre afin de développer les compétences motrices, artistiques et personnelles des élèves.
- Les élèves découvriront les arts du spectacle vivant, s'initieront aux différentes disciplines du cirque et du théâtre, apprendront le vocabulaire spécifique, les règles de sécurité et gagneront en confiance, concentration et persévérance.
- Le projet se déroulera sur quatre mois avec des séances hebdomadaires, une journée d'immersion professionnelle à UtopiaLand et six jours de pratique à Soisy-Bouy pour préparer un spectacle présenté aux familles, encadré par des adultes et des professionnels.

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école de Chalautre la Petite s'élève à 3 321 €,

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école de Soisy Bouy s'élève à 4 672 €,

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école maternelle de Chalautre la Grande une subvention de 665 € et à l'école élémentaire de Soisy-Bouy une subvention de 935 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

oOo

ECOLE ELEMENTAIRE DE LEHELLE

Considérant que l'école a mis en place un projet de classe sans cartable axé sur la création d'une comédie musicale autour des contes, en partenariat avec le Centre Chorégraphique de Provins.

- Le projet concerne 41 élèves du CE2 au CM2 et vise à améliorer la fluidité de lecture grâce au théâtre, encourager la pratique d'une activité physique quotidienne par la danse et renforcer la confiance en soi.
- Il pourra également inciter certains élèves à poursuivre cette pratique en dehors de l'école, notamment grâce à une immersion au CCDP lors d'une semaine dédiée (du 16 au 20 mars).

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 4 400€.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école élémentaire de Léchelle une subvention de 880 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

ECOLE ELEMENTAIRE DE BANNOST VILLEGAGNON

Considérant que les 60 élèves du CP au CM2 iront au Château de Breteuil à Chevreuse (78) le 9 juin 2026 pour visiter le château et découvrir l'univers des contes.

- Selon le niveau des classes, les apprentissages visés seront en :
 - Organisation : préparer, vivre et raconter une sortie scolaire
 - o Français : production d'écrits, langage oral et lexique pour lire ensemble des contes, rédiger un carnet de voyage établi en commun
 - o Histoire : questionner le monde par la découverte de lieu et modes de vie inconnus
 - Pratiques artistiques : contes, tableaux et sculptures

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 2 600€.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon une subvention de 520 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

ECOLE MATERNELLE LES COUDOUX (PROVINS)

Considérant que la saison culturelle pour les 84 élèves de cette école se présentera en 3 dates:

- 01/12/2025 : spectacle et découverte de marionnettes à l'école au travers de contes traditionnels, de la pratique de différentes utilisations et techniques
- 01/06/2026 : sortie au zoo du bois d'Atilly
- 02/06/2026 : visite de Provins par le spectacle des Chevaliers et la visite de la Tour César
- Tout en s'intégrant dans le projet d'école (axes 1 et 2) : répondre aux besoins spécifiques des jeunes enfants et notamment renforcer la liaison école /famille.

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 1 877.80€.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école maternelle les Coudoux (Provins) une subvention de 375 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

ECOLE MATERNELLE VILLE-HAUTE (PROVINS)

Considérant que les 37 élèves de l'école maternelle Ville Haute se rendront le 12 juin 2026 au Chapiparc du Cirque STAR à Piffonds (89). Cette sortie s'inscrit dans le cadre du projet d'école.

- Le cirque est présent dans de nombreux enseignements en étant un outil pédagogique privilégié pour favoriser le développement d'actions d'éducation artistique de qualité dans une cadre sécurisé.

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 487.50€.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école maternelle Ville haute (Provins) une subvention de 100 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

Considérant que la commission Culture réunie le 13 janvier 2026 a validé ces subventions.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote en faveur de du groupe scolaire de Villiers-Saint-Georges, une subvention d'un montant de 845€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Vote en faveur de l'école maternelle de Chalaute-la-Petite, une subvention d'un montant de 665€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Vote en faveur de l'école élémentaire de Soisy-Bouy, une subvention d'un montant de 935 € pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Vote en faveur de l'école élémentaire de Léchelle, une subvention d'un montant de 880 € pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Vote en faveur de l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon, une subvention d'un montant de 520 € pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Vote en faveur de l'école maternelle les Coudoux (Provins), une subvention d'un montant de 375€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Vote en faveur de l'école maternelle Ville haute (Provins), une subvention d'un montant de 100€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026
Salle polyvalente
77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Jeudi douze février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Chalaudre-la-Grande sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n° 1/22

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalaudre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalaudre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les- Provins)

Absents excusés : Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant :

Pouvoirs de : Augustine ENAMA (Provins) à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Virgine SPARACINO (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Eric JEUNEMAITRE (Provins) à Eric TORPIER (Sourdun), Fabien PERRINO (Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Hervé PATRON (Provins) à Tony PITA (Villiers-saint-Georges), Patrice BOUDIGNAT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Xavier BOUVRAIN (Mortery), Jacques SIMONY (Voulton) à Alain HANNETON (Augers-en-Brie).

Bertrand de BISSCHOP est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les articles L. 231-1 à L. 231-4 et L. 232-1 du code général de la fonction publique,

Considérant que les employeurs territoriaux sont tenus d'élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU).

Considérant qu'il remplace le bilan social et doit être réalisé tous les ans.

Considérant la synthèse du rapport social unique 2024 jointe en annexe.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du dans sa séance du 29 janvier 2026.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 29 janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.